

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2006

DÉLIBÉRATION N° 2006/2

APPROBATION DES DOCUMENTS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

Vu la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et notamment son article 14,

Vu les projets de document de consultation du public sur les enjeux importants dans le domaine de l'eau et de questionnaire d'accompagnement modifiés après prise en compte des remarques du comité de bassin du 07/12/2006,

Vu les avis exprimés par la chambre des métiers et de l'artisanat, les communes de Saint-Leu, Saint-Paul, La Possession, Saint-Denis et le Conseil général,

Vu le projet d'arrêté préfectoral de lancement de la consultation du public

Approuve les projets de document de consultation du public et de questionnaire présentés sous réserve de prendre en compte les remarques émises en séance.

Décide de lancer la consultation du public sur les questions importantes dans le domaine de l'eau.

Décide que cette consultation se déroulera du 22 mars au 22 septembre 2006.

Émet avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral

Saint-Denis, le

Le Président du Comité de Bassin Réunion

signé

Daniel THOLOZAN